



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du : mercredi 13 décembre 2017

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME. GOFFAUX - MM. GORIN - THOMAS - LE CAVIL – DARDE -
ELLIBINIAN (représentant CRA).

Excusés : MM. DELPLACE - DUPUY.

<u>TERRAINS</u>

RAPPEL

Suite à plusieurs erreurs administratives sur le site de la ligue, la commission rappelle l'attribution des terrains, à savoir :

DENTISTES PARIS : PORTE DE BAGNOLET à PARIS (75020).

APSAP VILLE DE PARIS : PORTE DE BAGNOLET à PARIS (75020).

ARTILLEURS : MARYSE HILTZ à PARIS (75020)

SUPPORTERS MONACO : MARYSE HILTZ à PARIS (75020).

CAP 12 : MARYSE HILTZ à PARIS (75020).

LOKOMOTIC 2 GARES : MARYSE HILTZ à PARIS (75020).

COCINOR : LOUIS LUMIERE à PARIS (75020).

ETUDIANTS DYNAMIQUES : LOUIS LUMIERE à PARIS (75020).

KRO AS : LOUIS LUMIERE à PARIS (75020).

TROPICAL : DEJERINE à PARIS (75020).

ALICE FOOT : DEJERINE à PARIS (75020).

Feuilles de matchs manquantes

Le résultat de la rencontre doit être enregistré par l'équipe recevante sur le site de la LPIFF dans les 24 heures suivant la rencontre et l'envoi de la feuille de match doit se faire dans les 48 heures suivant la rencontre.

En cas de feuille de match manquante, après un délai de 15 jours suivant la date de demande de la Commission Loisirs, l'équipe recevante aura match perdu par pénalité (0 point / 0 but). L'équipe visiteuse aura match gagné et conservera son nombre de buts marqués.

SAMEDI MATIN**Poule B**

20007795 – OCCAZ / PLUG IT CLUB du 02/12/17

20007798 – TROMBLONS MIDI / FCCM du 02/12/17

FRANCILIEN**Poule C**

20008201 – PARISII FC / BONDY AS du 04/12/17

BARIANI**Poule B**

20010397 – LA FAISE / CAFE AVEYRONNAIS 2 du 04/12/17

COUPES**Franciliens**

Tour de cadrage du 18/12/17

Rectificatif

Suite au courrier du club AVIATION CIVILE, le match AVIATION CIVILE / CIGALES se jouera bien au stade de la base de loisirs N°1, boulevard du Général de Gaulle à DRAVEIL (91210), coup d'envoi à 20h30.

CHAMPIONNAT**Samedi Matin****Poule A****N° 20007438 – ENORME FC / BRAZIL DIAMONDS du 16/12/17**

La Commission prend note du courrier d'ENORME FC et confirme que cette rencontre se déroulera au stade Lenglen N°1 à Paris (75015), coup d'envoi à 09h00.

N° 20007430 – VEMARS ST WITZ FC / MEDIA FC du 09/12/17

La Commission prend note du courrier de VEMARS ST WITZ.

Poule B**N°20007802 – ALORA OCDE FC / SOCRATES CLUB du 09/12/17**

La Commission prend note du courrier d'ALORA OCDE FC et déplore l'absence de l'arbitre officiel désigné sur cette rencontre.

N°20007790 – PLUG IT CLUB / PUISEUX LOUVRES 95 du 25/11/17

La Commission prend note du courrier de PLUG IT CLUB et confirme le résultat acquis sur le terrain, à savoir :

PLUG IT CLUB = 6 / PUISEUX LOUVRES 95 = 1

La Commission confirme que la feuille de match a été remise à un joueur de PLUG IT CLUB par l'arbitre de la rencontre.

N°20007801 – PARISIENS / CORMEILLES du 09/12/17

La Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

<u>Franciliens</u>

Poule A**N°20007944 – ALFORTVILLE US 2 / DCONTRACT du 11/12/17**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de DCONTRACT), la Commission décide :

Match perdu par forfait à DCONTRACT (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à ALFORTVILLE US 2 (5 buts / 4 points).

N°20007941 – LANCIERS / JOINVILLE du 11/12/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 08/01/18.

Poule B**N°20008049 – CAILLOUX / NUAMCES du 13/11/17**

En l'absence de la feuille de match réclamée le 22/11/17, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à CAILLOUX (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à NUAMCES (0 but / 4 points).

N°20008051 – ELLIPSE / ASAC FOOTBALL du 13/11/17

En l'absence de la feuille de match réclamée le 22/11/17, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à ELLIPSE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à ASAC FOOTBALL (2 buts / 4 points).

N°20008072 – LIONS MENILMONTANT / GARENNE COLOMBES du 11/12/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 08/01/18.

Poule C**N°20008184 – RUBELBOC / PANTHEON du 13/11/17**

En l'absence de la feuille de match réclamée le 22/11/17, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à RUBELBOC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à PANTHEON (0 but / 4 points).

N°20008204 – LUXEMBOURG / RUBELBOC du 11/12/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 08/01/18.

N°20008194 – RUBELBOC FC / PARISII FC du 27/11/17

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (feuille de match), la Commission décide :

Match perdu par forfait à RUBELBOC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à PARISII FC (5 buts / 4 points).

<u>Bariani</u>

Poule A**N°20010306 – ESSEC F.COLLEGUES / CAP 12 AS du 04/12/17**

La Commission prend note du courrier.

N°20010310 – CAP 12 / ARTILLEURS du 11/12/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 08/01/18.

N°20010312 – COCINOR / ESSEC du 11/12/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 08/01/18.

N°20010269 – ANCIENS ESCP / CAP 12 du 02/10/17

Reprise du dossier,

Après audition de Monsieur CETTINKAYA, dirigeant de CAP 12, la Commission décide de maintenir sa décision.

Poule B**N°20010403 – PERSONNEL GROUPE METRO / LA FAISE AS du 11/12/17**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de LA FAISE AS), la Commission décide :

Match perdu par forfait avisé à LA FAISE AS (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à PERSONNEL GROUPE METRO (5 buts / 4 points).

N°20010399 – ETUDIANTS DYNAMIQUE / PETITS ANGES du 11/12/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 08/01/18.

<u>Supporters</u>

N°20010608 – SUPP.MONACO / SUPP.PSG du 11/12/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 08/01/18.

Prochaine réunion : mercredi 20 décembre 2017.